



CDD de 2 mois avant un CDI

Par **neoyoung**, le **18/01/2013** à **15:43**

Bonjour,

suite à l'ouverture prévue d'un second magasin en réseau, on me propose un cdd de deux mois qui se transformerait en cdi. J'ai demandé s'il y avait une période d'essai et c'est ce cdd qui la remplace. Je veux savoir si c'est viable et comment faut il faire pour avoir l'assurance que l'on est bien embauché après?

Merci,

Par **P.M.**, le **18/01/2013** à **17:09**

Bonjour,

S'il s'agit du même poste de travail, la période en CDD est déduite de la période d'essai du CDI mais de toute façon, pour qu'il y en ait une, il faut un contrat de travail écrit...

Si la relation de travail se poursuit au-delà du CDD vous êtes en CDI mais je présume que si l'employeur passe par un CDD, c'est qu'il ne veut pas vous faire une promesse d'embauche, même si le recours au CDD pourrait être en l'occurrence contestable...